



Le Partenaire

Le Bulletin de liaison de l'agence Nationale d'appui au Développement

N° 17 Avril - Mai - Juin

GARANTIR LA SECURITE ALIMENTAIRE

PAR LA RIZICULTURE



Fiche Technique :

Comment tenir un élevage porcin



Sommaire

Editorial

Editorial	2
Vie de l'entreprise.....	4
• Mission de supervision du PTBA pour un meilleur suivi des activités de terrain.....	4
• Visite des centres de formation: les administrateurs d'imprègnent des réalités	6
• Lutte contre le VIH/SIDA en milieu rural: le conseil dépistage à domicile (CDD) a démarré	7
• La réforme du régime de la retraite du secteur privé.....	8
• Partenariat ANADER/ District Autonome d'Abidjan pour l'amélioration des conditions de vie des populations.....	8
• Passation de charge à la Délégation Régionale Centre-Est.....	10
Dossier: La sécurité alimentaire en CI.....	11
• Programme de sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire.....	11
• Focus sur la crise alimentaire en Afrique.....	13
L'ANADER en action	
• Changement climatique et agriculture.....	15
Point de mire	
• L'élevage porcin.....	16
De par le monde.....	18
• Vulgarisation : service sur mesure.....	18
• Bâtir sur les savoirs locaux.....	20
Conseils Pratiques	
Bon à savoir.....	21
Les gens de l'ANADER.....	22

SECURITE ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire fait référence à la disponibilité ainsi qu'à l'accès à la nourriture en quantité suffisante et en qualité.

En 2010, 925 millions de personnes dans le monde souffraient de faim (le Monde archive, consulté le 20/6/2012).

La sécurité alimentaire repose sur quatre (4) piliers fondamentaux :

- i) la disponibilité des denrées alimentaires de base en quantité et qualité suffisante ;
- (ii), l'accessibilité des denrées alimentaires de base, en tout lieux, en tout temps pour tous, y compris par les groupes vulnérables ;
- (iii) l'utilisation saine (qualité sanitaire des aliments et équilibres nutritionnels) ;
- (iv) la stabilité des approvisionnements dans le temps et dans l'espace.

En effet l'insécurité alimentaire peut trouver sa source dans des causes d'ordre technique et économique :

♦ **Au niveau des aspects techniques on peut relever :**

- la **faiblesse de la production, les capacités de stockage** ;
- le **manque de soutien sur les questions environnementales, politiques, climatiques et la disponibilité des infrastructures** ;
- **l'insécurité foncière** qui ne permet pas des investissements durables ;
- la **non maîtrise de l'eau et des calendriers culturels** aggravés par les changements climatiques ;
- **les techniques inadaptées** liées à la faiblesse du niveau d'intrants utilisés, par exemple, qui peuvent s'expliquer par les difficultés d'accès aux marchés (pour les intrants, les produits finaux) ou aux biens de consommations non agricoles (l'absence de recherche publique sur l'agriculture africaine et l'insuffisance des services à l'agriculture tels la vulgarisation et le crédit).

Editorial

♦ Au niveau des aspects économiques l'on peut noter :

- **l'enclavement des zones de production**, conséquence de l'absence de routes praticables, se traduisant par l'étroitesse du marché, l'impossibilité de profiter des économies d'échelles et des coûts de transaction élevés. Cela a pour effet de réduire considérablement les bénéfices associés aux activités commerciales et de réduire l'activité économique.
- la **faiblesse du capital par tête** qui s'explique par le niveau élevé des risques encourus par les agriculteurs, les commerçants et les transformateurs ;
- **la baisse du niveau du pouvoir d'achat des populations.**

Les agriculteurs font face à l'instabilité des rendements et des prix de vente de leurs productions. L'instabilité des prix de vente affecte non seulement le revenu mais aussi la rentabilité des investissements sur l'exploitation agricole comme dans les activités de commerce ou de transformation.

La réaction au risque est bien connue : c'est son inadéquation entre les contraintes locales (surface agricole, conditions météorologiques, institutions) et la croissance de la productivité.

A partir des causes de l'insécurité alimentaire, certains objectifs peuvent être définis :

- Améliorer la productivité par la réalisation de diverses actions :
 - Développement du secteur semencier et l'accès aux semences ;
 - Promotion de la mécanisation agricole ;
 - Amélioration des connaissances des producteurs ;
 - Accès au crédit agricole.

Toutes ces actions peuvent concourir à l'atteinte du second objectif.

- Accroître la demande pour les biens produits par les populations pauvres. En effet les actions développées induiront une baisse des coûts de production, l'amélioration de la productivité, l'augmentation de la production et la maîtrise du coût de production et des prix de vente.

Pour améliorer la sécurité alimentaire, il importe d'une part, de recentrer les politiques de développement sur la croissance de la demande interne et externe et d'autre part, de réallouer des budgets en faveur des zones rurales ; cette allocation s'avère nécessaire pour le développement de programmes ou d'activités génératrices de revenus et pour la mise en œuvre d'actions concrètes qui s'attaquent aux racines de l'insécurité alimentaire. En disposant de moyens substantiels, les populations vulnérables pourront alors accroître leurs productions.

Le Programme National d'Investissement Agricole mis en œuvre par le gouvernement de Côte d'Ivoire donne les grandes orientations à très court terme aux différents acteurs du monde agricole impliqués.

Quant à l'ANADER (Agence National d'Appui au Développement Rural), elle est toujours prête pour la mise en œuvre des objectifs de développement agricole de l'Etat et pour la recherche de solutions durables qui garantissent définitivement la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire.

Dr KOUAME BROU

Président du Conseil d'Administration de l'ANADER

Vie de l'entreprise

MISSION DE SUPERVISION DU PTBA POUR UN MEILLEUR SUIVI DES ACTIVITES SUR LE TERRAIN

Conformément aux recommandations de l'atelier de lancement des Programmes de Travail et du Budget Annuel (PTBA) pour l'exercice 2012, qui s'est tenu du 16 au 18 février 2012 à Bouaké, trois équipes de la Direction Générale ont effectué une mission de Supervision pluridisciplinaire dans les six Délégations Régionales de l'ANADER, du 20 au 26 Mai 2012.

Apprécier le niveau de mise en œuvre du PTBA 2012 sur le terrain, tel est l'objectif général de cette mission. Quant aux objectifs spécifiques, ils sont les suivants :

- S'assurer de la mise en œuvre effective des recommandations de l'atelier d'appropriation du PTBA 2012
- Apprécier le niveau de réalisation des programmes techniques et du budget 2012 ;
- Faire l'état des lieux des expertises dans la perspective de la spécialisation des filières.

Pour mener à bien la supervision, les équipes disposaient d'un canevas de travail en plusieurs points dont :

Evaluation de l'appropriation du PTBA 2012

- Le PTBA 2012 a-t-il été partagé au niveau de la DR et dans les zones ? Existe-t-il un plan d'opération global ?
- Les centres de responsabilité et les opérationnels élaborent-ils des programmes de travail périodiques sur la base du PTBA ?

Evaluation de l'organisation du travail à la base

- Les agents de base disposent-ils de supports élaborés par la hiérarchie ? Lesquels ? Ces supports sont-ils régulièrement renseignés ?
- Comment ces supports sont-ils utilisés par les concernés ? Sont-ils contrôlés régulièrement par la hiérarchie ?
- Les services centraux et régionaux appuient-ils les zones ?

Evaluation de la maîtrise des programmes techniques mis en œuvre dans la DR

- Combien de programmes sous contrat seront conduits dans la DR ou la Zone visitée, dont contrats nationaux, régionaux et locaux ? quel chiffre d'affaire attendu ? Existe-il des plans d'opé-

ration de ces contrats ?

- Quels sont les programmes en cours de réalisation ? A quel stade se trouvent-ils selon leurs plans d'opération ? Les délais contractuels sont-ils respectés ?
- Quelle appréciation de l'organisation du travail des agents à la base ? Quelle est la charge de travail des agents visités ?

Evaluation des moyens et des résultats du premier trimestre 2012

- Quels sont les domaines ou filières touchés par les activités du premier trimestre ? Quels sont les résultats obtenus au titre du service public, des contrats ? Quels sont les programmes réalisés en direction des groupes vulnérables, selon leur état de vulnérabilité ?
- Avec quels moyens de déplacement travaillent les agents ? Les agents de base reçoivent-ils tous du carburant ? Sur quelle base la dotation est-elle faite ?



Une séance de formation in situ sur le SWOLLEN SHOOT

Pour vérifier ces différents éléments et disposer de réponses aux questions ci-dessus, les équipes ont procédé par des rencontres des staffs DR et ZONES et des visites de terrain auprès de quelques agents en situation de travail dans chaque région visitée.

Vie de l'entreprise

A l'issue des échanges et visites de terrain, les différentes équipes de la mission ont observé que :

- La dynamique de mise en œuvre du PTBA existe quoiqu'il ait des corrections à apporter
- Le PTBA a été partagé par les DR et leurs zones et sa mise en œuvre est effective.
- L'existence d'une organisation générale du travail
- Les canevas de programmes de travail ne sont pas harmonisés.
- Une mauvaise formulation des activités, des objectifs et des résultats attendus par certains agents.

Au vu de ces observations la mission a fait quelques recommandations dont les plus saillantes sont :

- Harmoniser le contenu des plans d'opération (niveau national, régional, zone) ;
- Former les agents à la bonne formulation des activités, des objectifs, et des stratégies ;
- Sensibiliser les agents au respect des engagements pris dans le cadre du service public ;
- Elaborer un guide de transfert de connaissances ;
- Former les agents à la démarche pédagogique et à l'utilisation du guide de transfert de connaissances messages véhiculés ;
- Doter les centres de responsabilité de matériel informatique adéquat ;
- Veiller à ce que les partenaires n'interfèrent pas dans la gestion interne de l'ANADER
- Adapter les procédures en fonction des réalités de terrain ;
- Analyser les possibilités de reconversion ;
- Comblent le déficit en personnel ;
- Mutualiser une partie des marges tirées des contrats ;
- Doter les unités opérationnelles en difficulté d'un minimum de moyens financiers leur permettant d'assurer les programmes de service public.

Au-delà de ces recommandations, la mission a relevé des problématiques majeures ci-après, pour lesquelles la Direction Générale devra mener une réflexion générale:

Documents de présentation

- L'ANADER est une entreprise qui doit avoir des traits caractéristiques qui permettent de la reconnaître, et cela à tous les niveaux.
- Grande disparité des documents de présentation, notamment :
 - les plans d'opération du PTBA
 - les programmes de travail périodique

- les rapports d'activités périodiques
- les structures organiques (Films, Dépliants).

Programmes de service public

- Dans la planification comme dans la mise en œuvre des programmes, on constate que les activités de service public ne semblent pas être une préoccupation du terrain.
- Les agents de base (ADR, TS, Enquêteurs) ont une charge de travail intégrant le service public et différents contrats. Cette charge de travail varie en fonction de la période dans une zone donnée et d'une zone à une autre.

Dotation en carburant pour les motos

- Au plan budgétaire, des normes ont été établies mais certains bailleurs de fonds exigent que le montant de carburant inscrit dans le contrat qu'ils financent, soit donné intégralement aux agents concernés. Cela entraîne des conflits entre les agents et leurs chefs de zone. Comment faire comprendre aux partenaires et aux agents la nécessité de donner du carburant en fonction du programme mensuel de travail ?

Financement des activités de service public

- Les différents niveaux opérationnels ont basé leur fonctionnement sur les contrats qu'ils exécutent. Il arrive que les ressources issues des contrats soient inexistantes ou insuffisantes pour exécuter les activités du service public.



Vie de l'entreprise

VISITE DES CENTRES DE FORMATION: LES ADMINISTRATEURS S'IMPREGNENT DES REALITES



Les administrateurs en visite sur le périmètre d'essai de N'zianouan

Dans le cadre d'une prise de contact avec le dispositif décentralisé de l'Agence, les membres du Conseil d'Administration ont effectué une visite de l'ensemble des quatre centres de formation de l'ANADER.

Ainsi, du 26 au 28 avril 2012, tour à tour Dr KOUAME Brou, PCA ANADER et ses collègues administrateurs ont visité Bingerville-Lamé, CFMAG (Grand-Lahou), Gagnoa-Lakota et Kotobi.

A chaque étape de cette visite, les responsables des centres de formation se sont faits forts de présenter aux visiteurs, dans les moindres détails, les établissements dont ils ont la charge.

A l'étape du centre de formation de Grand-Lahou, (CFMAG), les administrateurs ont pu apprendre, par exemple, que le centre a été créé grâce à la coopération japonaise en 1992. Cet établissement dispose, entre autres, d'un bloc de champ d'application (10 ha) dont 6 ha sont réservés aux paysans et les terres occupées par les bâtiments (4 ha), de parc engins ; d'atelier mécanique et d'une salle de travaux dirigés ; l'Unité de transformation du paddy ; le réfectoire, le bâtiment dortoir pour 64 stagiaires, la villa de formateurs et la salle de formation

Le CFMAG, en raison de sa spécialisation en mécanisation agricole, est choisi pour être un centre de référence du programme WAAPP/PPAAO-Riz.

A Lamé, la visite a permis de savoir que le patrimoine de l'ANADER se trouvant à l'intérieur de la station du CNRA, est composé de deux bâtiments pouvant accueillir 22 stagiaires et un formateur sur un site d'environ 3 ha sans limites fixes.

Le centre de formation de Bingerville, quant à lui, s'étend sur environ 5 ha dont 01 ha occupé par les bâtiments et un terrain de football. A cela s'ajoutent les bureaux de la formation qualifiante en management coopératif, de salle de documentation, un restaurant des salles de formation, de loisir et dortoirs avec une capacité de 112 stagiaires, de logement de formateurs, un clapier, contenant une trentaine de lapins, pour ne citer que ces éléments.

Etant donné la place primordiale qu'occupe la formation dans la mission de l'ANADER, les administrateurs ont suivi avec un grand intérêt les présentations des différents responsables de centres de formation.

Les administrateurs s'étant imprégnés des réalités de cette richesse que représentent ces centres de formation pour l'ANADER, ils ont eu des échanges constructifs, à l'issue de la visite, avec leurs hôtes. De ces échanges, il ressort quelques constats et recommandations dont les plus pertinents sont :

La sécurisation du patrimoine foncier

Le patrimoine foncier de l'ANADER manque de sécurisation physique et légale, d'où la forte pression exercée par les populations riveraines à travers les nombreuses infiltrations sur les parcelles.

Aussi, les Administrateurs recommandent-ils de prendre les dispositions urgentes pour sécuriser ces patrimoines soit par des haies vives, soit par des cultures pérennes (teck) et d'engager des actions visant l'obtention des titres fonciers.

La vocation des centres de formation

A l'exception du Centre de Formation de Bingerville, qui abrite la formation qualifiante en management coopérative, les centres sont devenus pratiquement des établissements d'accueil. A telle enseigne, qu'ils fonctionnent à la demande et ne disposent pas de plan de formation avec des modules connus.

Les Administrateurs ont recommandé fortement que les centres de formation reviennent à leur mission première qui est de former les exploitants et les agents ANADER, en disposant d'un plan de formation avec des modules conséquents. Dans cette optique les Administrateurs encouragent la Direction générale dans ses réflexions sur la spécialisation de ces centres et l'amélioration des conditions d'accueil des stagiaires, en y intégrant les besoins de réhabilitation ou de réalisation d'infrastructures complémentaires adaptés, d'équipements modernes et de création d'unités pédagogiques, sous forme de projets pouvant être soumis à des bailleurs de fonds.



Le PCA sur une unité pédagogique au CF Gagnoa

Vie de l'entreprise

LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA EN MILIEU RURAL: LE CONSEIL DÉPISTAGE À DOMICILE (CDD) A DÉMARRÉ



Mme KONAN –BOGUI, directeur exécutif du PPA en compagnie des autorités administratives

Le programme PEPFAR-ANADER (PPA) a procédé au lancement des activités du Conseil et dépistage à domicile dans les localités des zones ANADER d'Abengourou, Dabou, Daloa, San Pedro, Soubré et Tanda.

Du 19 avril au 12 mai 2012, les responsables du PPA du programme national de prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PNPEC) ont visité, tour à tour les villages de Yassap (Dabou, Guiendé (Tanda), le centre catholique St KIZITO (Abengourou), Gripazo (Soubré), Gabiadji (San Pedro), pour donner « le top départ » des activités du dépistage à domicile.

Les cérémonies de lancement ont été une occasion pour les responsables du PPA de présenter les conseillers communautés (CC) qui mènent l'activité de sensibilisation de lutte contre le VIH SIDA dans les villages, et de remettre les kits nécessaires à l'exécution de la mission confiées aux CC.

En impliquant les chefs de village, les autorités administratives (sous préfets, conseil généraux), les responsables des districts sanitaires dans cette activité, l'ANADER, à travers son programme de lutte contre le VIH/SIDA, veut compter sur l'adhésion de tous pour ensemble, contrer la progression du VIH dans la population rurale.

Pendant les premières décennies dans la lutte contre le SIDA, toutes sortes

de préjugés et de clichés ont été véhiculés sur les personnes vivant avec le VIH (PV VIH). D'où la stigmatisation de ces personnes dans leur milieu de vie. Il a donc fallu déployer des trésors d'arguments pour parler de cette maladie : sa réalité, ses modes de transmission et de prévention.

Aujourd'hui, sans avoir vaincu tous ces clichés, on peut convenir qu'évoquer le SIDA dans les conversations courantes, ne relève plus du tabou.

Il n'existe certes pas de vaccin, pour le moment, mais des médicaments existent. Le SIDA est donc une maladie comme les autres et les personnes qui en sont atteintes bénéficient de soins ; de prise en charge médicale.

Malgré ces acquis, la sensibilisation des populations, surtout rurales, ne doit pas s'arrêter, si l'on veut contrer l'avancée du VIH. Les approches de lutte doivent donc s'améliorer au fil des années. En effet après des années de sensibilisation des populations rurales sur la réalité du SIDA, le temps est venu de passer à une autre phase : le dépistage volontaire.

Le dépistage n'est pas une obligation, mais c'est un acte volontaire. Pour s'exprimer, cette volonté à besoin d'être soutenue en créant des conditions propices. D'où l'approche du conseil dépistage à domicile. Pour Mme KONAN-BOGUI Nathalie, Directeur exécutif du

PPA, les cérémonies de lancement du CDD participent de la mobilisation communautaire. En ce sens que dans la mise en œuvre de cette approche, les conseillers communautaires (CC) font du porte à porte dans leurs villages respectifs pour expliquer en quoi consiste le dépistage et ses avantages. Etant donné que les préjugés liés au VIH/SIDA n'ont pas tous disparus, ces travailleurs sociaux bénévoles, peuvent rencontrer des difficultés sur le terrain. Ils peuvent être indésirables dans certains ménages, par exemple. Ils ont donc besoin du soutien des chefs de village, première autorité villageoise. Ces autorités doivent, elles mêmes, être mieux informées sur le dépistage.

En effet connaître son statut sérologique VIH/SIDA permet de savoir si le virus est présent ou pas dans l'organisme. Ainsi, la personne en finit avec l'ignorance sur son état de santé concernant le VIH. Si le dépistage conclut à l'absence du virus dans l'organisme, la personne est dite séronégative. Dans ce cas les avantages sont :

- Le respect des codes de la transmission de la maladie. Ceci est important parce qu'on n'est pas séronégatif à vie. Personne n'est à l'abri d'une contamination. En effet être séronégatif du VIH, n'est pas une assurance tous risques qui vous protège à jamais ;
- Faire attention aux comportements en vue de se protéger contre toute infection ;
- Adoption d'une hygiène de vie en ayant en point de mire les différents modes de transmission du virus.

Au cas où le dépistage révèle le statut séropositif, la personne peut être mise sous traitement immédiatement ou non.

Si les conditions cliniques sont réunies pour que la personne soit éligible au traitement, celui-ci est mis en route aussitôt. Plus la prise en charge médicale débute tôt, mieux le traitement est toléré et évite à la personne la survenue des maladies opportunistes (ex : la tuberculose). Un traitement précoce a l'avantage d'éviter à la personne d'évoluer vers la phase maladie.

Enfin, le dépistage permet de prendre des précautions pour mener à bien sa vie selon qu'on est séropositif ou pas.

Vie de l'entreprise

LA REFORME DU REGIME DE LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVE

L'ordonnance N° 2012-03 du 11 janvier 2012, portant réforme du régime de retraite du secteur privé a été publiée dans le Journal Officiel N° 4 du 26 janvier 2012.

Pour une meilleure compréhension et l'application adéquate de cette ordonnance, des responsables de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) ont eu une séance de travail avec la Direction Générale de l'ANADER, le 02 mai dernier.

Cette rencontre a permis de fixer les idées sur plusieurs éléments dont les plus importants à savoir.

- **Les cotisations sociales**

Le taux de cotisation de la branche retraite passe de 8 à 14%. Cependant pour la période de janvier à décembre 2012, ce taux est fixé à 12% et se répartit comme suit : 6.6%, (soit 55%) à la charge de l'employeur et 5.4% (soit 45%) pour l'employé (e). Il a pris effet le 11 janvier 2012. Quant au taux de 14%, il prendra effet à compter de janvier 2013. Sa répartition en parts patronales et salariales obéit aux mêmes proportions, soit 55% à la charge de l'employeur et 45% pour le salarié.

- **L'âge de départ à la retraite normale**

L'âge de départ à la retraite passe de 55 à 60 ans. Cette disposition est entrée en vigueur dès le 1^{er} février 2012.

Cependant la loi a prévu des dispositions transitoires pour ceux des travailleurs, n'ayant pas atteint 60 ans, mais pour quelques raisons, désirent faire valoir leurs droits à la retraite. Ces travailleurs bénéficieront d'une pension normale sans abattement pour la période de 2012 à 2016. Durant cette période, l'âge de départ à la retraite est fixé comme suit :

- 2012 : 56 ans ;
- 2013 : 57 ans ;
- 2014 : 58 ans ;
- 2015 : 59 ans ;
- 2016 : 60 ans.

- **L'âge de départ à la retraite anticipée**

Le travailleur peut bénéficier d'une retraite anticipée. Il faut noter que tout travailleur qui désire bénéficier d'une retraite anticipée sans avoir atteint l'âge indiqué dans les tranches d'âge, ci-dessus mentionnées, verra

appliquer sur sa pension de retraite, un abattement de 5% par année d'anticipation.

Exemple : En 2013, l'âge de la retraite normale indiqué dans les dispositions transitoires est de 57 ans. Si un travailleur n'ayant pas atteint cet âge, veut bénéficier d'une retraite anticipée, sa pension subira un abattement de 5% par année d'anticipation.

- **Les paramètres retenus comme base de calcul de la pension**

⇒Le salaire moyen retenu comme base du calcul de la pension, est celui de 15 meilleures années au lieu de 10 comme par le passé.

⇒Comme dans les autres domaines d'application, la loi prévoit, ici aussi, des mesures transitoires. Pendant la période de 2012 à 2016, le nombre des meilleures années retenues est le suivant :

- 2012 : 11 ans ;
- 2013 : 12 ans ;
- 2014 : 13 ans ;
- 2015 : 14 ans ;
- 2016 : 15 ans.

PARTENARIAT ANADER/DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

Promouvoir le développement économique et l'emploi, une des missions majeures du district autonome d'Abidjan. Pour se donner les moyens de cette ambition, le District Autonome d'Abidjan a signé avec l'ANADER un accord-cadre de partenariat le 23 Janvier 2012. L'objectif de ce partenariat est d'améliorer les conditions de vie des couches vulnérables par la création de richesses et d'emplois au profit des jeunes et des femmes des 93 villages du District. Cet accord-cadre comporte trois (03) composantes, à savoir :

- ✓ L'identification des idées de projets
- ✓ La réalisation des études de faisabilité
- ✓ La mise en œuvre des projets retenus

Après les enquêtes diagnostiques qui ont permis d'identifier, au regard des contraintes, des idées de projets tant sociaux que productifs, c'est le temps de valider les projets retenus. Cette opération se fera aux cours d'ateliers d'arbitra-



Une vue de la salle lors de l'atelier

ge et d'harmonisation des projets.

La cérémonie de lancement de ces différents ateliers a eu lieu, le Mardi 05 Juin 2012 à la sous préfecture de Songon. D'autres ateliers de ce type auront aussi lieu dans les autres Sous Préfectures (Songon, Anyama, Broffodoumé, Bingerville et Abidjan) du Dis-

trict.

L'atelier de Songon a réuni les délégués des villages de la Sous Préfecture de Songon à raison de 3 représentants par village, soit environ 60 personnes représentant la chefferie, les jeunes et les femmes et les techniciens de l'ANADER qui ont assuré la modération.

Pendant ces rencontres, il s'agit de présenter, discuter retenir et valider les idées de projets qui feront l'objet d'étude et de mise en œuvre dans chaque village au profit des jeunes et des femmes.

Deux (02) projets sont retenus par village en fonction des critères suivants :

- ✓ Les porteurs sont en groupe et les groupements doivent comportés au moins dix personnes.
- ✓ En moyenne, le coût estimé du projet

Vie de l'entreprise

doit être environ de 20 000 000 f cfa (...).

- ✓ Le délai de production (recette) du projet ne doit pas excéder un an (A l'exception des projets de production de manioc).
- ✓ Les projets existants qui ont besoin de renforcement des activités et les projets dont les conditions de mise en œuvre existent déjà (terre cultivable, main d'œuvre, ...).
- ✓ Les projets n'ayant pas d'impact négatif sur l'environnement.
- ✓ Les projets de transformation du manioc.
- ✓ Les projets d'élevage à cycle court (volaille chair, pondeuse, lapin, porc, ...) et les projets de production de cultures maraichères.
- ✓ Les projets individuels à l'appréciation du District Autonome (environ 500 000 FCFA).

A l'issue de l'atelier, les idées de projets retenues concernent les domaines suivants :

- ✓ La production des cultures vivrières et maraichères
 - Le manioc
 - Le chou, l'aubergine, la tomate, le piment, ...
- ✓ La production animale de cycle court
 - L'aviculture moderne (pondeuses et poulets de chair)
 - La cuniculture
 - La pisciculture et l'aquaculture
- ✓ La transformation de produits agricoles
 - L'exploitation d'unités de transformation du manioc
 - L'exploitation de chambres froides

et la transformation du poisson et des produits d'élevage

- ✓ Le commerce, le transport et les services divers

Cette cérémonie de lancement placée sous la présidence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur a été une occasion pour Dr CISSE Sidiki, DG de l'ANADER de réaffirmer le soutien sans failles de sa structure dans la mise en œuvre de ce projet de développement du monde rural dont l'ANADER en est le partenaire privilégié. Le Gouverneur du District, quant à lui, a exhorté les populations bénéficiaires, les autorités coutumières, administratives et politiques à s'approprier le projet pour en garantir la réussite. Il a également invité les bénéficiaires à s'imprégner des modèles de développement des pays industrialisés qui sont passé d'abord par l'agriculture. D'où la présence effective des partenaires comme Israël, l'Italie et le Portugal à cette cérémonie de lancement des ateliers d'arbitrage et d'harmonisation.

Afin de susciter une parfaite adhésion des différents acteurs, le Gouverneur a annoncé qu'il sera institué une compétition entre les Sous Préfectures et un prix du meilleur résultat sera décerné.

Le corps Préfectoral, composé du Sous Préfet de Songon et du Préfet d'Abidjan, a salué l'initiative du Gouverneur du District. Ces deux autorités administra-



Le DG de l'ANADER en compagnie des autorités administratives de SONGON

tives ont tour à tour insisté sur les facteurs de réussite du projet qui sont la paix, la cohésion, l'entente et surtout l'implication de la chefferie afin de garantir la disponibilité des facteurs de production, notamment la terre. Elles ont pris l'engagement d'accompagner les populations dans la mise en œuvre de ce projet.

*Le Partenaire
pour une informa-
tion du monde
agricole de qualité*

Directeur de Publication

Dr CISSE Sidiki

Rédacteur en Chef

Mme ZEZE Norberte

Comité de rédaction

UCMCE

Ont collaboré à ce N°

Mme GBO
M. SAMAN
M. GLOUNAH
Dr MOBIO
Dr N'GOUAN
M. N'ZI KOUAME

Contacts

ANADER Siège
Marcory-zone 3
Rue Chevalier de Clieux (face aux sapeurs
pompiers zone 3)
BP V 183 Abidjan
Tel /fax 225 21 35 46 99

E .mail :

dmdcc.anader@yahoo.ca

Site web: www.anader.ci

Vie de l'entreprise

PASSATION DE CHARGE A LA DELEGATION REGIONALE CENTRE-EST

Suite à la nomination de nouveaux Délégués Régionaux, l'on a procédé à la passation des charges dans la Délégation Régionale Centre-Est.

Du 26 au 28 Juin 2012, sous la supervision d'une délégation du Siège conduite par le Conseiller Spécial du Directeur Général de l'ANADER a eu lieu la passation de charge à la Délégation Régionale Centre Est.

Cette passation de charges concernait les Délégués Régionaux sortant et entrant respectivement M. KABLAN Alexandre et M. ASSAMOI Yapo.

Les membres de la mission du Siège étaient :

- Le Conseiller Spécial du Directeur Général: Dr N'DEGBEU N'Dri
- Le Chef de l'Unité Centrale Audit Interne et Contrôle de Gestion : M. DIKELTE François
- Le Chef de la Division Administration du Personnel et de la Paie : M. SOUALIHO Sangaré
- Le Chef Cellule Comptabilité Chargé des Régions : M. TIOTE Mamadou

Les 26 et 27 Juin 2012 ont été consacrés à l'analyse des documents par les membres de l'équipe de supervision et le 28 Juin 2012 était quant à elle consacrée à la cérémonie officielle de passation de charges.

Pour cette dernière journée, on a enregistré cinq étapes :

- Explication du contexte et la justification de la passation de charges
- Intervention du DR sortant
- Intervention du DR entrant
- Lecture et signature du PV
- Intervention pour la clôture de la cérémonie

C'est le modérateur en la personne de M. NZI Kouamé (Coordinateur de Programme Coopérative) qu'est revenu la charge d'expliquer le contexte de cette cérémonie. A cet effet, il a indiqué que c'est à travers les changements opérés par le Directeur Général que la DRCE a enregistré à sa tête un nouveau Délégué Régional.

Ainsi, M. KABLAN Alexandre Délégué Régional depuis 2001 a été remplacé par M. ASSAMOI Yapo précédemment CT/DR à la DRCE. C'est pour procéder à la passation de charges que cette cérémonie est organisée sous la supervision de la délégation du Siège conduite par le Conseiller Spécial du DG.

M. KABLAN Alexandre, DR sortant a d'abord fait la présentation de la DRCE au plan territorial et au plan du nombre de la population. Ensuite, il présenté les activités de ladite DR à travers le service public et les conventions dans les domaines de compétences de l'ANADER. En outre, Il a remercié le personnel pour le travail abattu sous sa responsabilité pendant onze ans. Certes, il part mais il reste disponible pour apporter sa contribution en cas de besoin. Le DR sortant n'a pas manqué de saluer le DG pour la

nouvelle responsabilité qu'il lui a confié.

M. ASSAMOI Yapo, DR entrant a exprimé sa profonde gratitude au DG pour le choix porté à sa personne à la tête de la DRCE. Et au DR sortant pour la longue collaboration qu'il a eu avec lui. Le DR entrant a aussi indiqué qu'il retient seulement les éléments positifs qui ont permis à la DRCE d'être souvent citée en exemple et a souhaité bonne chance au DR sortant dans sa nouvelle fonction.

Il a ensuite remercié ses collaborateurs qui ont contribué à cette promotion. Conscient des défis à relever, le DR entrant a exhorté l'ensemble du personnel à redoubler d'efforts au travail.



Le nouveau DR, M. ASSAMOI Yapo, paraphant le PV de la passation sous le regard du CS/DG

M. DIKELTE François a lu le procès verbal de la passation de charges en indiquant le climat de sérénité qui a prévalu lors de cette passation. Les DR sortant, entrant et les membres de la délégation ont signé le PV sous le regard du personnel présent.

Le Conseiller Spécial du DG, prenant la parole, a indiqué a nouveau le contexte dans lequel le DG procède à des changements à tous les niveaux de la structure comme souligné plus haut. Il a salué la mobilisation du personnel à l'occasion de cette cérémonie de passation de charges et a expliqué l'importance de ladite cérémonie sans manquer de dire qu'elle s'est bien déroulée car les documents ont été préparés avec beaucoup de sérieux.

Le CS a adressé ses remerciements au DR sortant pour le travail accompli. Aussi, il a invité le personnel à avoir une culture d'entreprise privée. Poursuivant son intervention, le CS a félicité le DR entrant pour sa nomination qui n'est que le couronnement de ses efforts personnels. Il lui a demandé d'améliorer ce qui est perfectible. Il a terminé ses propos en invitant le personnel au travail dans la solidarité sans omettre de dire merci à tous et à toutes.

N'ZI KOUAME

Dossier: la sécurité alimentaire en C.I.

PROGRAMME DE SECURITE ALIMENTAIRE EN COTE D'IVOIRE

L'alimentation a été, durant des millénaires, l'objectif essentiel de l'activité humaine. En Afrique, l'agriculture traditionnelle loin d'être marginalisée, constitue l'essence même de l'économie rurale. Tout paysan commence sa saison en s'occupant avant tout des productions alimentaires.

Depuis les décennies qui ont suivi l'accès à la souveraineté nationale de plusieurs pays africains, la situation alimentaire de l'Afrique s'est détériorée. Le taux de croissance démographique annuel est de plus de 3% en Afrique, ce qui est supérieur à la croissance des productions vivrières. Cette situation contraint les pays africains à avoir recours à des importations ou à l'aide alimentaire pour combler les déficits alimentaires.

L'endettement de l'Afrique ne cesse d'augmenter en raison du support des achats croissants de céréales, ce qui plonge ce continent dans une dépendance alimentaire constante.

Néanmoins, le problème de l'alimentation et le développement des cultures vivrières ont été une des préoccupations majeures des gouvernements eu égard aux investissements consacrés au secteur vivrier dans les dernières décennies ; mais l'effet de ces appuis restent encore en-deçà des objectifs escomptés.

S'il est admis que la situation en Côte d'Ivoire, est loin d'être aussi alarmante, elle demeure cependant très préoccupante ; car elle a été amplifiée avec la dernière crise alimentaire de 2008 due à une baisse drastique de l'offre de riz entraînant une flambée des prix.

Le riz est devenu pour les ivoiriens, une denrée de première nécessité. La consommation par tête d'habitant est passée de 69 kg en 1998 à plus de 75 kg en 2006 malgré la forte présence d'autres vivriers.

Afin de juguler la crise alimentaire, le gouvernement ivoirien s'est doté d'une stratégie Nationale de Développement de la filière Riz (SNDR) en vue de satisfaire les besoins des populations en riz à partir de la production locale.

Adoptée en 2012 en conseil des ministres, la stratégie Nationale de Développement de la filière RIZ comporte trois phases :

- A partir de 2016 : la production locale couvrira les besoins nationaux ;
- 2016-2018 : Consolidation de la production locale avec la constitution d'un stock de sécurité
- 2018-2020 : Exportation d'un surplus de 200 000 t par an.

La stratégie Nationale de développement de la filière Riz est axée sur six(6) points :

- Le développement d'un secteur semencier avec la création de 6 centres de production de semences sélectionnées ;
- La réhabilitation de tous les sites aménagés pour la riziculture irriguée et la réalisation d'aménagement pour les plaines alluviales ;
- Le conseil agricole, la mécanisation de la production, et le transfert de technologies
- L'appui à la transformation et à la mise marché du riz local
- L'appui à l'amélioration du cadre institutionnel à la redynamisation des organisations de la filière pour qu'elles soient capables d'accompagner le processus de développement en cours
- La mise en place d'un système d'information capable de mettre à la disposition des opérateurs les données fiables et pertinente sur l'ensemble de la chaîne des valeurs de la filière.

La SNDR prend en compte l'ensemble des maillons de la chaîne des valeurs avec une forte participation du secteur privé.

Avant la mise en œuvre effective de la SNDR, les pouvoirs publics en réponse à la crise alimentaire de 2008 ont initié un programme d'urgence Riz

Le programme d'urgence Riz (PUR) démarré en 2009 visait essentiellement la couverture des besoins de population par la production locale.

Le programme d'urgence Riz soutenu par les partenaires au développement était exécuté dans les régions couvertes déjà par des projets suivants :

- Zone PPMS : démarré en 2009, il couvrait 7 départements sur une superficie de 5300 ha de riz
- Zone BOAD : exécuté en 2010, le programme touchait 25 départements pour une superficie de 5343 ha de riz
- Zone PNGTER : en 2010, le programme s'étendait sur 6 départe-



Le sarclage d'une future parcelle de riz

- ments pour une superficie de 13800 ha
- Projet KR 2008 : il occupait une superficie de 3800 ha dans 12 départements
- PURRAR : exécuté dans 8 départements des régions de Tonkpi, de Cavally et de Guémon, le programme a concerné 900 ha

MISE EN ŒUVRE DE LA SNDR

Dans le cadre la mise en œuvre de la SNDR, le gouvernement ivoirien a identifié quatre programmes de sécurité alimentaire qui connaîtront un début d'exécution à partir de 2012. Il s'agit :

- ✓ Du programme d'urgence de relance des activités rizicoles des régions de Tonkoui, de Guémon et de Cavally (PURRAR)
- ✓ Du programme 2009, portant sur la réhabilitation des bas-fonds rizicultivables ;
- ✓ Du programme de l'Amélioration de la productivité du Riz en Afrique de l'ouest (APRAO)
- ✓ Du programme de Productivité Agricole en Afrique de l'ouest (WAAPP I.c)

STRATEGIE DE MISE ŒUVRE DES PROGRAMMES

La mise en œuvre des différents programmes repose sur une stratégie d'intervention unique basée sur les différents appuis techniques :

1. Appui à la production agricole

Les programmes ont distribué des semences sélectionnées, des engrais et des herbicides aux producteurs, aux riziculteurs et à leurs groupements.

Dossier: la sécurité alimentaire en C.I.

2. Appui à la mécanisation agricole

Le matériel agricole composé essentiellement de motoculteurs et de batteuses a été livré aux coopératives et aux groupements pour faciliter la préparation des terres et garantir une meilleure qualité du riz.

3. Appui à la commercialisation

Un fonds de roulement pour assurer la commercialisation a été mis en place dans les coopératives et groupements afin de mettre sur le marché du riz de bonne qualité.

4. Appui –conseil

Les agriculteurs impliqués dans les différents programmes ont été formés aux itinéraires techniques sur champs écoles mis en place par les techniciens de l'ANADER. Les thèmes liés à la vie associative et la gestion d'une entreprise ont été dispensés aux groupements.

Résultats atteints

Les différents programmes ont contribué à couvrir les besoins en riz des départements concernés par la production locale de riz de 86 000 tonnes riz blanchi sur une superficie de 18 000 ha. Les appuis techniques du programme ont induit une amélioration de la productivité car les rendements obtenus variaient entre 4 et 5 tonnes.

Impacts des programmes

Les effets des programmes relatifs à la sécurité alimentaires sont appréciés à plusieurs niveaux :

- **Au plan de l'accroissement de la production rizicole**

Les départements impliqués dans les différents programmes ont connu une augmentation de l'offre issue essentiellement du surplus de production qui a contribué à l'approvisionnement des marchés locaux.

- **Au plan de la relance de la riziculture irriguée**

Les appuis en direction des producteurs ont permis de relancer la riziculture et développer des activités génératrices de

revenus dans les domaines de la transformation et de la commercialisation ;

- **Au plan de l'organisation des producteurs**

Une amorce d'organisation des producteurs a été favorisée avec la gestion commune du matériel agricole (motoculteurs et batteuses) acquis sur les périmètres irrigués.

- **Au plan de la cohésion sociale**

Le Programme PURRAR développé dans un contexte de post-crise dans les régions de Tonkpi, de Guémon et de Cavally a permis de ressouder le tissu social et a contribué à la cohésion sociale surtout dans les villes où le programme a été mis en place sur les périmètres aménagés sur lesquels les différentes communautés ethniques devaient cohabiter pour une exploitation harmonieuse des sites.

GLOUNAHO Daniel
Ingénieur Agronome
Spécialiste de Riz
danielglounao@yahoo.fr

LA RIZICULTURE IVOIRIENNE EN CHIFFRES

Demande nationale de riz (2009) : 1 500 000 tonnes de riz blanc

Production locale de riz (2009) : 600 000 tonnes de riz blanc

Importation de riz (2009) : 900 000 tonnes

Consommation moyenne : 63 kg par habitant par an

Quantité de semences recommandées (riz pluvial) : 50 kg /ha

Quantité de semences recommandée (riz irriguée) : 40 kg /ha

RENDEMENT MOYEN

Riz pluvial : 1000 kg/ha

Riz irrigué : 3500 kg/ha

COUT DE PRODUCTION

Riz pluvial : 175 FCFA/Kg

Riz Irrigué : 110 F CFA/kg

ENGRAIS RECOMMANDES :

NPK : 12-24-18 150 kg /ha

Urée : 45 % 100 kg /ha

COUT D'UN HA (nouveaux bas fonds)

Etudes techniques : 100 000 F CFA

Suivi technique : 100 000 F CFA

COUT D'UN PERIMETRE AMENAGE :

Etudes techniques : 60 000 F CFA

Suivi technique : 60 000 F CFA

Condition d'exploitation de motoculteur (riziculteur) :

1 motoculteur/ 10 ha



Des riziculteurs en pleine moisson

Dossier: la sécurité alimentaire en C.I.

FOCUS SUR LA CRISE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

La faim figure parmi les fléaux les plus accablants de notre temps en Afrique. En effet, le continent africain enregistre tous les jours des cas de décès découlant de la faim. Plus d'un million d'êtres vivants humains meurent chaque année, victimes de ce fléau et ce, malgré tous ces efforts conjugués par les gouvernements africains pour endiguer le phénomène. La faim demeure à cet égard le défi le plus déterminant à relever par les pouvoirs africains.

Bon nombre de pays en voie de développement ne sont plus en mesure d'être auto-suffisants en ce qui concerne leurs productions alimentaires. Ils sont fortement dépendants soit des importations de vivres soit de l'aide alimentaire.

Si la situation alimentaire en Côte D'Ivoire n'est pas alarmante, elle demeure cependant préoccupante, car si les productions alimentaires affichent des excédents par rapport aux besoins de consommation, le pays reste largement tributaire des importations pour couvrir ses besoins en riz, estimés à 1.500 000 tonnes par an. En ce sens que la production locale de riz, évaluée à environ 600 000 t/an, couvre moins de la moitié des besoins annuels.

Quelles sont les principales causes de l'insécurité alimentaire ?

Examinons tous les facteurs majeurs responsables des crises alimentaires en Afrique.

- **Déséquilibre entre la production alimentaire et la croissance démographique**

Avec un taux de croissance de production agricole inférieur à une croissance démographique de 3 % par an, la production alimentaire ne parvient pas à suivre le rythme démographique. Les disponibilités alimentaires par habitant diminuent. La faim et la malnutrition prennent de l'ampleur chaque année ; les rations alimentaires moyennes sont tombées en dessous du minimum indispensable.

- **Urbanisation rapide**

L'urbanisation rapide (des villes ivoiriennes) a engendré une forte demande en riz qui n'est pas couverte par la production locale. Les marchés ne sont pas régulièrement approvisionnés en riz local toute l'année. Le développement spectaculaire des villes ivoiriennes a modifié les habitudes alimentaires, ce qui accroît la pression sur la demande nationale. Le riz est ainsi devenu pour les ivoiriens une denrée de première nécessité.

- **Faible exploitation des terres arables**

La riziculture pluviale occupe 90% des terres consacrées au riz contre 10% pour la riziculture irriguée. Le potentiel des superficies irrigables reste encore important. La riziculture pluviale caractérisée par des pratiques de culture itinérante reste peu productive. De nombreux bas-fonds aménagés restent inexploités.

- **Faible intensification agricole**

Les investissements consacrés aux cultures vivrières et particulièrement à la riziculture sont dérisoires. L'emploi des semences sélectionnées, des engrais, des herbicides et des pesticides est presque inexistant. Ce qui induit des

rendements très faibles et in fine une production nationale en dessous des besoins.

- **Baisse de la fertilité des terres et pressions des ravageurs et maladies**

Les terres ivoiriennes connaissent ces derniers temps une baisse de fertilité obligeant les agriculteurs à conquérir de nouvelles terres. De plus, la riziculture à l'instar des cultures vivrières sont menacées par la pression des ravageurs et maladies difficiles à combattre. Ces fléaux contre lesquels les agriculteurs sont impuissants sont à l'origine de la faible productivité des cultures vivrières dont le riz.

- **Accès limité aux connaissances et aux technologies modernes**

Les cultures vivrières sont pratiquées par des agriculteurs souvent peu formés aux techniques de production, avec de connaissances rudimentaires. Leur niveau de connaissance des technologies éprouvées reste faible. Ce qui impacte négativement la productivité.



Le labour d'une parcelle

- **Appui à la recherche agronomique et l'encadrement**

Le soutien à la recherche agronomique pour mettre au point des variétés productives et résistantes aux maladies, adaptées aux changements climatiques reste encore faible en ce qui concerne les cultures vivrières comparé aux efforts consentis pour les cultures pérennes. De même, les sociétés d'encadrement et de conseil agricole reçoivent peu de soutien pour accompagner le secteur des producteurs alimentaires.

- **Absence de structure de transformation, de stockage**

Le secteur du vivrier qui souffre d'un manque de structures de transformation et de stockage des produits causant d'énormes pertes post-récolte qui peuvent atteindre dans certaines régions 45 à 50% de la production agricole. L'absence d'infrastructures de séchage et de conservation est responsable d'une mauvaise qualité de produits alimentaires et notamment du riz local.

Dossier: la sécurité alimentaire en C.I.



Le semis en ligne

• Faible rémunération des produits

Les prix pratiqués incitent peu les agriculteurs à produire davantage et à investir dans ce secteur. Ils sont portés à réaliser de petites superficies vivrières pour couvrir uniquement les besoins de leurs ménages au profit des cultures de rente qui leurs offrent de meilleurs revenus.

Quelles sont les voies possibles pour atteindre la sécurité alimentaire ?

La Côte D'ivoire à l'instar de tous les pays africains au sud du Sahara, doit pouvoir nourrir sa population en croissance avec sa production locale à l'horizon 2020 pourvu que des politiques hardies de sécurité alimentaire soient développées et soient en cohérence avec le programme National d'investissement agricole (PNIA).

Une stratégie globale de sécurité alimentaire vise à atteindre l'autosuffisance alimentaire et assurer des revenus sécurisants pour les producteurs. Elle devra prendre en compte tous les maillons de la chaîne de valeur. A ce titre, la stratégie alimentaire devra être bâtie autour des axes suivants :

- Développement d'un secteur semencier
- l'Accès aux semences et plants certifiés à des coûts compatibles avec les pouvoirs d'achat demeure une condition nécessaire pour accroître la productivité agricole. Dans la filière riz, le développement d'un secteur semencier organisé avec une implication des organisations paysannes et des institutions privées et publiques devra permettre aux riziculteurs de disposer des semences susceptibles d'accroître la productivité à l'hectare. Un accent sera mis aussi sur centres de bouturage et / ou de multiplication de matériel végétal pour la promotion des autres cultures vivrières.

• Promotion de la mécanisation agricole

La pénibilité du travail agricole rend cette activité peu attractive pour la jeunesse rurale. L'introduction de la petite mécanisation peut non seulement accroître les superficies emblavées mais aussi favoriser la diversification des cultures vivrières. Dans la riziculture, l'utilisation de motoculteurs pour les préparations des terres, de batteuses et de petites unités de transformation de riz créent les meilleures conditions d'une modernisation adaptée pour une production durable de riz. L'augmentation des superficies irrigables en cultures maraîchères est possible avec l'emploi de motopompes.

• Développement du commerce des engrais minéraux

La proportion des superficies bénéficiant de l'apport des engrais minéraux est très faible dans presque tous les pays africains. Le coût prohibitif des engrais et leur indisponibilité dans les zones de production limitent leur emploi par les petits producteurs. Le développement du commerce d'engrais contribuera à une utilisation systématique dans les systèmes de production. Une subvention des engrais par les pouvoirs sera une mesure salubre qui accélèrera le commerce des engrais minéraux.

• Amélioration des connaissances des producteurs

L'amélioration des connaissances techniques des producteurs par la formation continue l'information agricole et les TIC faciliteront l'adoption des technologies et des techniques éprouvées par la recherche agronomique. L'utilisation de semences certifiées de riz améliore la productivité de 30%.

L'utilisation de TIC dans les systèmes nationaux de vulgarisation peut aider les producteurs à avoir des informations clés sur les marchés et les prix (achat groupé), ce qui devra permettre aux petits producteurs et productrices de vendre aux meilleurs prix de marché.

• Renforcement des organisations paysannes

Les organisations paysannes (OP) doivent jouer un rôle majeur dans le développement de filières vivrières en impliquant toutes les activités en amont et en aval de la production. Elles devront aider leurs coopératives à acquérir les intrants à meilleurs prix, à organiser la transformation et la commercialisation de leurs produits. Les programmes de formation, de recyclage des membres doivent être initiés pour l'avènement d'entreprises coopératives fortes et orientées vers le bien-être des membres.

• Accès au crédit agricole

Les producteurs rencontrent des difficultés pour accéder au crédit agricole du fait du caractère aléatoire et saisonnier des productions vivrières, ce qui limite aussi les investissements sur les exploitations agricoles et l'accès aux nouvelles technologies. L'amélioration de la productivité agricole doit appuyer aussi sur la mise en place un mécanisme de crédit adapté aux petits producteurs. L'expérience du système de Warrantage expérimenté dans les pays du Sahel doit s'étendre aux autres pays qui, aujourd'hui, mettent en œuvre une stratégie nationale de promotion des cultures vivrières.



Une rizière

L'ANADER en action

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AGRICULTURE : L'ANADER et la SODEXAM unissent leurs expertises

Quand le climat joue le yo-yo, les activités agricoles, fondamentalement tributaires de la pluviométrie, en pâtissent. Comment programmer la période de semis, quand on n'est pas certain que les pluies seront au rendez-vous ou pas. Les fluctuations des principales saisons sont telles que les agriculteurs sont désespérés.

A défaut d'arrêter le changement climatique, il faut connaître les effets de ce phénomène pour mieux s'en prémunir. D'où le projet METAGRI de SODEXAM à l'attention des agriculteurs.

Ce projet est la réponse donnée par l'Organisation météorologique Mondiale (OMM) et de l'Agence Etatique pour la météorologie espagnole (AEMET) à une demande des Directeurs des Services Météorologiques et Hydrologiques Nationaux d'Afrique du Nord et de l'Ouest lors de leur rencontre à Las Palmas en Espagne, du 17 au 19 octobre 2000.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la SODEXAM, service météorologique national, a sollicité l'expertise de l'ANADER. L'objet de la collaboration de ces deux structures porte sur l'organisation de séminaires de formation des producteurs sur le temps, le climat et l'agriculture en Afrique de l'Ouest.

Ainsi depuis mars 2012, les zones ANADER d'Abidjan, de Gagnoa, de Korhogo et de Bouaké, concernées par ce projet, ont abrité des sessions de formations dont les participants sont des agriculteurs de ces localités.

Informers les exploitants sur des connaissances agrométéorologiques et les former sur la technique des relevés pluviométriques, tel est le but principal de ces séminaires dont les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Constituer un cadre de dialogue et d'échanges entre les Services Météorologiques Nationaux, les agriculteurs et les encadreurs agricoles ;
- Doter les agriculteurs de pluviomètres ;
- Permettre aux agriculteurs de mieux gérer les risques météorologiques et climatiques pour une production agricole durable.

RESULTATS ATTENDUS

- Les paysans sont sensibilisés sur les impacts des changements climatiques ;
- Chaque village est doté, au moins, d'un pluviomètre ;
- Les données pluviométriques sont mesurées et relevées par les paysans eux-mêmes ;
- Les informations et les produits agro météorologiques sont utilisés par les agriculteurs dans la planification de leurs activités agricoles.



A l'issue de la formation, les Producteurs de la Zone D'Abidjan ont reçu des pluviomètres

RESULTATS OBTENUS

- 04 zones concernées ont été toutes visitées (Abidjan, Gagnoa, Korhogo et Bouaké) ;
- 31 DR ont été impliqués ;
- 191(100%) villages ont été touchés ;
- 398 (100%) Producteurs ont été formés ;
- 195 pluviomètres ont été distribués dont 191 pluviomètres dans les villages et 04 pluviomètres à l'ANADER. Un au Centre de formation de Bingerville, chacune des zones a reçu un pluviomètre sauf celle d'Abidjan.

BENEFICES POUR LES AGRICULTEURS

- Les Agriculteurs détiennent des informations sur le changement climatique et ses impacts sur l'agriculture ;
- Des données agro météorologiques sont désormais à la portée des Producteurs pour leur application en vue d'une augmentation de la production agricole (sécurité alimentaire) dans le cadre d'une adaptation de l'agriculture face aux perturbations climatiques ;
- La collaboration entre la SODEXAM et l'ANADER est à l'avantage des Agriculteurs dans la recherche de nouveaux conseils agricoles adaptés au climat et à l'amélioration de leurs conditions socio économiques dans le monde rural.

Mme GBO Amin

Point Focal changement climatique

Point de mire

FICHE TECHNIQUE : ELEVAGE DE PORCS

L'élevage de porcs requiert les conseils ou l'assistance pratique d'un spécialiste. Mais certaines choses sont à connaître par toute personne désireuse de mettre en route cette activité

Introduction

L'élevage porcin est une activité économique rentable à condition de bien maîtriser un certain nombre de paramètres notamment; le logement, la reproduction, l'alimentation, la santé et la gestion technique et économique des animaux.

Un bon éleveur doit :

- être calme et aimer les animaux,
- être un bon observateur,
- savoir bien tenir un registre des performances des animaux, ce qui suppose qu'il est en permanence sur son élevage,
- pouvoir se plier à des décisions strictes.

Chapitre 1 : Généralités sur le porc et ses productions

1.1. Origine

Le porc domestique est probablement issu des sangliers sauvages d'Europe (*Sus Scrofa*) et les porcs sauvages d'Asie (*Sus Vittatus*).

1.2. Avantages de l'élevage porcin

Le porc est un monogastrique omnivore (mange tout) qui transforme une gamme très variée des produits et sous-produits agricoles non consommables par l'homme en produits de meilleure qualité qui est la viande.

C'est un animal à croissance très rapide. Il suffit de 6 à 7 mois pour amener un porcelet de 1,2 kg (naissance) à 90-100 kg.

C'est un animal très prolifique : 7 à 12 porcelets à la mise bas et avec 2 mise-bas/an, vous pouvez sevrer 14 à 18 porcelets par truie et par an.

Le porc est le seul animal domestique à présenter un grand rendement en carcasse :

- porc : 73-75%
- volaille : (poulet de chair) 64-65%
- mouton : 50-51%
- chèvre : 44-45%
- lapin : 48-50%
- bœuf : 49-50%

Il ne demande pas un espace important pour grandir : 5 à 6 m² par verrat (mâle) et 9 à 12m² par truie (femelle) avec ses petits. Il produit de la viande sans contribuer à la détérioration des pâturages naturels et des



Un groupe de porcelets

cultures.

Il ne demande pas un capital important * pour démarrer l'activité.

Il constitue pour le paysan une épargne importante sur pied pour la résolution des problèmes sociaux : scolarité, mariage et funérailles, etc...

Il contribue à la fertilisation du sol à travers ses déjections. Un porc adulte peut produire 600-730 kg de fumure organique par an.

1.3. Désavantages de l'élevage porcin

- Concurrence directe avec l'homme pour l'alimentation et particulièrement les céréales (maïs) et les graines oléagineuses (soja),
- L'élevage porcin, à proximité des habitations, engendre un problème de pollution liée aux déjections de l'animal,
- Zoonose : certains parasites du porc sont susceptibles d'être transmis à l'homme, d'où un risque sanitaire,
- Sensibilité élevée aux maladies (P.P.A.)

Chapitre 2 : L'habitat des porcs

Le porc est un animal qui ne transpire pas et supporte très mal les températures élevées, cependant le porcelet à la naissance est très sensible au froid, d'où l'importance des types de bâtiments à mettre en place en zones de climat chaud.

2.1. Choix du site

- Choisir les zones où la ventilation naturelle est efficace (sommet, versant, etc.),
- Orienter les bâtiments suivant la direction Est-Ouest,
- Disposer d'un bon approvisionnement en eau, à proximité.

2.2. Bâtiment

- Les meilleurs bâtiments sont en général à sol cimenté et largement ouverts sur les côtés. Ne jamais élever les porcs sur un sol nu, à défaut du sol cimenté, un sol en planche sur pilotis est nécessaire,
- Les murs séparant les loges, construits en bois durs, en parpaings, en brique de terre ou en bambous de chine, doivent être à 1,30 m du sol,
- Le sol doit être légèrement incliné de manière à faciliter l'écoulement des eaux de nettoyage,
- Chaque loge doit avoir une aire de couchage et une aire d'exercice. La surface de couchage doit être couverte en tôles, en paille ou en natte. La surface d'exercice non couverte doit être assez large pour faciliter le déplacement et la défécation des animaux,
- Prévoir un couloir de service de 1,5m de large avec un pédiluve à l'entrée et à la sortie de chaque bâtiment.

On distingue 4 types de loges dans une porcherie

1. Les loges d'engraissement permettent de regrouper les porcelets pour les nourrir jusqu'au poids d'abattage. 5 à 10 porcelets/loge.
2. Les loges d'attente saillie permettent de regrouper les jeunes truies vides qui attendent la saillie : 3 à 5 truies par loge.
3. Les loges de maternité sont des loges conçues pour la mise-bas. Elles contiennent des barres de fer ou de bois fixées au mur à 10-15 cm du sol pour protéger les porcelets contre l'écrasement de la truie pendant l'allaitement.

Une petite loge peut être conçue dans la maternité pour une distribution spéciale de l'aliment porcelet à partir de la deuxième semaine, ou pas.

4. La loge de verrat doit se trouver au milieu des loges des truies car, autant la vue et la proximité des truies aiguissent l'appétit sexuel chez le mâle, autant la vue et la proximité des mâles favorisent la venue régulière des chaleurs chez la femelle.

Ne jamais surcharger les loges afin de permettre aux animaux d'adopter les positions avantageuses.

La mangeoire et l'abreuvoir ne doivent pas être construits ni à côté ni dans la zone d'exercice. Les températures ambiantes optimales pour différentes phases physiologiques sont :

- porcelet (naissance) : 0,9 – 1,5 kg : 30-32°C
- porcelet sevré : 10 kg : 26°C
- porc à l'engrais : 30 kg : 24°C

Point de mire

- porc à l'engrais : 50 kg : 19°C
- porc à l'engrais : 100 kg : 16°C

Comme il est difficile d'avoir ces températures dans nos régions, les bâtiments devront être largement ouverts sur les côtés pour favoriser une bonne ventilation.

2.3. Type d'élevage

Les bâtiments doivent être conçus en fonction des activités à mener.

On distingue :

- L'élevage naisseur : l'éleveur produit seulement les porcelets et les vend (beaucoup de maternité) ;
- L'élevage engraisseur : l'éleveur achète les porcelets et les amène au poids du marché (seulement les loges d'engraissement) ;
- L'élevage naisseur-engraisseur : l'éleveur produit ses porcelets, vend une partie des porcelets et engraisse l'autre. C'est l'activité la plus pratiquée en milieu paysan.

2.4. Système d'élevage

- Système traditionnel : les animaux se promènent dans la nature à recherche de leur nourriture. Mauvais système, agent de transmission des maladies.
- Système semi-intensif : les porcs sont élevés ici en enclos rudimentaire, la nourriture se compose des déchets alimentaires, des plantes et des sous-produits. Le cheptel est un peu important 1 à 5 animaux.
- Système intensif : production commerciale importante, le producteur achète les aliments répondant à ses besoins spécifiques : taille 10 à 50 truies au moins.
- Système intégré : élevage porcin + pisciculture très intéressante en milieu paysan. Le lisier de porc permet de fertiliser les viviers à poissons, cela favorise l'apparition des algues consommées par

les poissons.

Chapitre 3 : Reproduction

3.1. Choix d'un bon reproducteur

Le choix d'un bon reproducteur doit se porter sur sa conformation, son état sanitaire, absence des défauts génétiques (hernie ombilicale ou scrotale) et le caractère de l'animal (calme ou méchants).

- Choisir des verrats ayant des testicules et la verge bien ressortis et bien développés.
- Des truies avec la vulve normale et posédant au moins 12 tétines.
- Garder 1 verrat pour 20 truies pour un grand troupeau, un troupeau de truie inférieur ou égal à 20 et supérieur à 5. Deux verrats sont nécessaires.

3.2. Puberté

Elle correspond à l'âge auquel l'animal manifeste les premiers signes de reproduction. Cet âge varie entre 4 et 6 mois, même à partir de 3 mois chez les races locales.

Ne jamais croiser les animaux à la puberté car la maturité sexuelle n'est pas atteinte.

3.3. Age de mise en reproduction

- Races améliorées : 7 – 8 mois (80-100kg)
- Races locales : 6 – 7 mois (40-6 kg)

3.4. Cycle sexuel de la truie

Le cycle sexuel ou cycle estrien se succède toute l'année et sa durée varie de 19 à 23 jours avec une moyenne de 21 jours.

3.5. Chaleur

C'est la période au cours de laquelle la truie accepte le mâle et peut être fécondée. Elle dure environ 60 heures chez la truie et se reproduit tous les 21 jours.

Si vous n'êtes pas expérimenté sur les signes de la chaleur faites entrer le verrat chaque matin dans la loge des femelles et observer, si une femelle est en chaleur, elle sera facilement détectée par le verrat.

3.6. Saillie

La saillie ou accouplement se fait entre la 12^{ème} et la 24^{ème} heure après l'apparition des premiers signes de chaleur. Faites une double saillie à 12 heures d'intervalles, de préférence le matin et le soir. Une double, ou si possible, une triple saillie augmente les chances de réussite tant pour le taux de conception que pour le nombre de porcelets nés.

3.8. Gestation

Elle dure 3 mois 3 semaines 3 jours soit 112 à 116 jours avec une moyenne de 114 jours. L'enregistrement de la date de saillie est très important, car il permet de préparer la mise-bas.

3.9. Préparation de la mise-bas

A une semaine de la mise-bas :

- Laver proprement la maternité.
- Laver la truie et la déparasiter (externe et interne).
- Réduire la quantité d'aliment et donner de l'eau ou de la drêche de brasserie ou de l'herbe verte pour éviter la constipation.
- Ajouter, si possible, de l'antibiotique par jour (Ex : 2g d'oxytetracycline) dans l'aliment pour prévenir la Métrite-Marmite-Agalactie (M.M.A.).

3.10. Mise-bas

A l'approche de la mise-bas

- La vulve s'élargit, devient faible et très gonflée.
- Le premier lait ou colostrum apparaît à la mamelle.

La mise bas se déroule en quelques heures (4 à 10 heures) et finit avec l'expulsion du placenta. Il est recommandé d'assister à la mise-bas afin de sauver les porcelets ou la truie en difficultés.

3.11. Entretien des porcelets

A la naissance, le porcelet pèse entre 0,9 et 1,5 kg et est incapable de se protéger contre les basses températures. Il faudra bien protéger la maternité contre le froid.

1^{er} au 2^{ème} jour

- Couper le cordon ombilical à 2,3 cm afin d'éviter une perte de sang et désinfecter avec de la teinture d'iode. Cette coupe peut ne pas être nécessaire en saison sèche car il se sèche facilement,
- Couper si possible les canines car ils ne sont pas utiles aux porcelets et blessent les autres pendant la lactation.

3^{ème} jour

- Injecter une solution de fer (Ex : FERCOB-SANG) pour prévenir l'anémie du porcelet 1 à 2 cc à la cuisse (jambon) ou derrière l'oreille et une seconde fois vers le 15^{ème} jour,
- Marquer les porcelets pour les identifier.

4^{ème} – 10^{ème} jour

- Traitement antibiotique pour éviter les diarrhées et renforcer les défenses du porcelet.
- Distinguer l'aliment porcelet à partir de la 2^{ème} semaine.
- La castration doit se faire entre la 1^{ère} et la 2^{ème} semaine, car la contention est plus facile et le stress moins important.
- Sevrage : Le sevrage se fera à 42 jours ou plus pour les éleveurs non expérimentés.



Une truie et ses porcelets

De par le monde

VULGARISATION : SERVICES SUR MESURE

Les services de conseil agricole sont essentiels pour améliorer la production et la transformation. Mais une vulgarisation de qualité doit être axée sur la demande et impliquer les agriculteurs dans la définition et la fourniture de conseils et d'assistance.

David Kenduiywo, petit producteur laitier kényan qui élève trois vaches, vendait son lait aux collecteurs. Les rendements étaient bas et le prix au litre de seulement 10 KES (0,07 €). Aujourd'hui, il cultive des plantes fourragères et nourrit ses bêtes avec du foin, de l'ensilage et des résidus de récolte. Après avoir appris les avantages de l'alimentation améliorée grâce au programme de formation des éleveurs, géré par le projet de développement laitier en Afrique de l'Est (EADD), il transmet à présent ses connaissances à ses pairs, en tant que formateur. "Depuis que j'ai réalisé l'importance de bien nourrir mes vaches, ma production de lait est passée de 3 l par tête et par jour à 16 l", déclare Kenduiywo, qui approvisionne régulièrement une société laitière avec un prix au litre qui a plus que doublé.

Mis en œuvre au Kenya, en Ouganda et au Rwanda, le programme de formation volontaire des agriculteurs de l'EADD est une des nombreuses initiatives qui visent à tirer le maximum du nombre restreint d'agents de vulgarisation et des ressources. Les services de conseil agricole (SCA) ont un rôle clé vis-à-vis des petits producteurs en facilitant leur accès à l'information sur la production végétale et animale et les nouvelles recherches, technologies et opportunités du marché. Mais, à la suite de la privatisation et des changements structurels au sein de nombreux pays ACP, le secteur des SCA est en crise. La baisse des financements publics de ces dernières années s'est traduite par un grave sous-investissement dans la vulgarisation, la recherche, l'éducation et la formation, alors que les agriculteurs ont cruellement besoin de conseils pour s'adapter aux changements, notamment climatique, et à la perte de biodiversité.

Les quelques services de vulgarisation étatiques qui subsistent sont beaucoup trop souvent centralisés et ne tiennent pas compte des besoins réels des agriculteurs, en particulier dans les zones reculées. L'équilibre entre les genres est rarement respecté dans les SCA. Sans compter le manque de lien avec l'éducation et la recherche, qui empêche la technologie de se développer ou de s'adapter, voire d'atteindre les utilisateurs finaux.

Les organisations paysannes et de producteurs, ainsi que d'autres réseaux, tels que les filières et les ONG, ont cependant réussi à combler certains vides liés à la faiblesse des services de conseil étatiques. La privatisation des services de vulgarisation progresse, même si les intervenants concernés peuvent avoir un intérêt direct dans leur contribution, ce qui impose la mise en place de mécanismes de contrôle. Souvent, l'accent est mis sur l'exportation, ignorant une forte demande de services de conseil pour améliorer l'accès aux marchés intérieurs et régionaux.

Méthodes et médias

Pressées par l'urgence, un certain nombre de réformes et d'innovations commencent à émerger. La conférence internationale de Nairobi, au Kenya, organisée par le CTA et diverses organisations partenaires, du 15 au 18 novembre 2011, doit examiner les projets les plus prometteurs. Les services de vulgarisation peuvent avoir des formes variées ; il n'y a pas de modèle unique adapté à tous. Ils peuvent être organisés sur une base individuelle ou collective, et animés à distance ou sur place. Plus répandus, les travaux de vulgarisation en groupe sont aussi les plus efficaces en termes de coût et de temps. Des excursions sur le terrain et des visites à la ferme



Projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales (Côte d'Ivoire)

sont de bons moyens pour faire passer un message. Au sud-ouest de Trinité-et-Tobago, une communauté rurale s'est remise d'un ouragan dévastateur en lançant un projet tilapia suite à des visites à la ferme. Maintenant prospère, l'association Point Coco envisage de développer des activités de transformation et d'emballage.

Les méthodes de vulgarisation de masse peuvent, elles, s'appuyer sur les médias, les chaînes locales étant souvent très efficaces. Les émissions de radio sont une source précieuse d'informations, surtout quand les auditeurs sont regroupés. Basée au Canada, Radios rurales internationales produit des programmes pour aider les petits paysans africains à apprendre, discuter et adopter toutes sortes de pratiques, de l'utilisation des pesticides naturels à la plantation du vétiver. Les études montrent que les agriculteurs touchés par ces services sont cinq fois plus enclins à adopter de meilleures pratiques agricoles. Affiches, diaporamas et bandes dessinées ont aussi leur utilité. Quant aux enregistrements vidéo, c'est un moyen simple et efficace pour diffuser l'information.

La large portée des TIC en fait un outil de sensibilisation particulièrement adapté aux zones isolées. Le réseau des femmes ougandaises (WOUGNET) a mis sur pied un programme pour créer un centre d'information qui permet aux agricultrices d'utiliser les TIC pour apprendre et partager de nouvelles techniques. Une coopérative de productrices de beurre de karité au sud du Mali utilise les TIC pour vendre ses produits, améliorer les systèmes de gestion et former ses membres aux nouvelles méthodes de transformation. Les téléphones portables sont aussi largement utilisés à des fins de conseil, aidant les agriculteurs à diagnostiquer et traiter les maladies des plantes, à améliorer la qualité des sols et à accéder aux dernières informations sur les prix du marché. La conférence téléphonique sur mobile leur permet de participer à des discussions de groupe ou de parler à un agent de vulgarisation en utilisant la fonction haut-parleur. Les systèmes interactifs de réponse vocale, dont il est possible de paramétrer la langue, sont un moyen plus répandu pour obtenir des informations sur les récoltes, le bétail, les conditions météo et les cours du marché.

Se passer le mot

Mais une vulgarisation efficace ne repose pas simplement sur l'accès aux connaissances. Il est également important d'offrir la possibilité d'in-

De par le monde

interpréter les informations et leurs implications. Les agents de vulgarisation doivent être des catalyseurs, mobilisant les agriculteurs pour expérimenter les innovations. Au Rwanda, le réseau de vulgarisation de Kibuye incite les paysans à cela en leur offrant des outils ou des intrants, et en publiant leur nom et leur photo, ce qui les valorise au sein de leur communauté.

La communication est la clé de la réussite de toutes les méthodes de vulgarisation, les meilleures s'attachant à la transmission des informations et des bonnes pratiques entre agriculteurs eux-mêmes. L'approche des groupes paysans joue un rôle précieux dans la réalisation d'économies d'échelle, et permet aux agriculteurs de se soutenir mutuellement dans l'apprentissage et l'adoption de nouvelles méthodes. Souvent considérés comme un modèle très efficace, les champs-écoles-paysans (CEP) organisent régulièrement des séances de formation et des journées sur le terrain pour les groupes CEP et les agriculteurs des alentours, donnant ainsi l'occasion à chaque participant d'échanger ses propres pratiques et savoirs avec les autres. À la fin du cycle, cer-



Le président de Trinidad Aquaculture et l'agent de vulgarisation Sherrif Mohammed

tains sont sélectionnés pour devenir agriculteurs-animateurs. Dans certains cas, la vulgarisation peut toutefois avoir des connotations paternalistes, héritage de l'époque coloniale ; il est donc important que les services de conseil soient structurés de manière horizontale et non pas du haut vers la base. Les agriculteurs apprennent plus de leurs pairs avec qui ils peuvent s'identifier. Dans une zone du Nigeria où les paysans étaient réputés résistants au changement, le projet promotion de l'agriculture durable dans l'État du Borno (PROSAB) est en train d'innover en impliquant directement les producteurs. Ceux-ci contribuent activement et participent aux essais de nouvelles pratiques. Pour aider à surmonter le problème de l'insuffisance des services de vulgarisation dans les îles Salomon, un agriculteur a développé une stratégie de mentorat pour les cultivateurs de pastèques, qui cible les exploitations familiales. Le processus commence par la sélection d'un agriculteur-mentor, qui suit un programme de formation de formateurs de cinq jours. Celui-ci se rend ensuite dans les autres fermes pour former les producteurs aux techniques de gestion des cultures.

Services payants

Avec la baisse des financements publics et des dons, de nouveaux dispositifs pour le financement et la prestation de services de vulgarisation sont à l'étude. Ces modèles incluent l'agriculture sous contrat, où des services intégrés sont fournis tout au long de la filière. Au Vanuatu, où la vulgarisation publique fait face à une baisse des financements et des effectifs, et où les coûts de transport sont élevés, les

entreprises privées des secteurs de la vanille, du café et du bois de santal fournissent des services de conseil à leurs fournisseurs, les petits exploitants.

Certaines initiatives récentes prévoient le paiement des conseils en vulgarisation. L'expérience montre que l'impact des formations payées par les agriculteurs est souvent supérieur à celui des formations financées par un tiers. Le manque de contrôle de la qualité est une des faiblesses des systèmes privés. Mais en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où le projet d'aide aux petits exploitants implique la sous-traitance de services de conseil à de petites entreprises locales, le ministère de l'Agriculture surveille étroitement le processus. Les agriculteurs identifient leurs besoins et participent aux coûts.

L'accès insuffisant à la connaissance des marchés est un frein important à la hausse des revenus. Certains services de conseil commentent à y remédier plus efficacement et l'action des services orientés vers le marché (MOAAS) pour aider les petits exploitants à tirer profit des opportunités est de plus en plus reconnue. À la Barbade, un programme de vulgarisation coton, géré par le ministère de l'Agriculture, est passé du simple conseil aux planteurs sur les ravageurs et les méthodes de production à la mise en relation des producteurs avec les sociétés d'égrenage de l'île pour de nouveaux débouchés. Au Mali, dans la ceinture du mil, un programme de conseil favorise la coopération étroite entre organisations d'agriculteurs pour les aider à vendre leurs produits.

L'inconvénient de nombreux programmes de conseil gérés par des ONG est qu'ils ne sont pas pérennes. Quand l'aide s'épuise, l'élan pour augmenter la production et les profits retombe. Les projets réussis sont donc ceux qui intègrent une certaine durabilité. À Kanye, au Botswana, le centre rural d'innovation industrielle travaille avec la population locale pour cerner les problèmes et développer des méthodes de production centrées sur les nouveaux outils et équipements. Cette démarche favorise le développement de petites industries. Au Kenya, en Ouganda et au Rwanda, le programme EADD se distingue par l'absence délibérée de soutien financier ou matériel. Les formateurs paysans ne sont dotés que d'un sac et d'un cahier pour prendre des notes, et sont incités à offrir des services de conseil à travers la vente étroitement surveillée d'aliments et de semences. L'expérience a montré que, trois ans après la fin du projet, nombre de ces formateurs continuent.



Utilisation des TIC sur le terrain

(Source SPORE N°154)

De par le monde

BÂTIR SUR LES SAVOIRS LOCAUX



La Kényane Sarah Ogalleh Ayeri est chercheuse pour le programme Femmes africaines dans la recherche et le développement agricoles (AWARD), qui veut offrir aux communautés rurales une recherche et un développement agricoles en faveur des pauvres. Elle est également chercheuse au Centre de formation et de recherche intégrée pour le développement des terres arides et semi-arides (CETRAD).

Dans le cadre de la bourse AWARD, Sarah Ogalleh Ayeri mène une étude sur les techniques d'adaptation utilisées par les agriculteurs pour atténuer les effets du changement climatique dans le district kényan de Laikipia. Elle espère que ses conclusions seront autant de leçons pour l'avenir.

Sur quoi portent vos recherches et quels objectifs poursuivez-vous ?

Mes recherches sont axées sur les effets du changement climatique et la façon dont les petits paysans mobilisent des techniques locales d'adaptation. Le changement climatique est indissociable de l'agriculture. Mes recherches mettront l'accent sur les stratégies d'adaptation locales des petits agriculteurs dans la province de la Vallée du Rift au Kenya et en particulier le district de Laikipia.

Documenter les techniques utilisées par les paysans sur le terrain est essentiel pour une prise de décision et une

planification adaptées au secteur agricole. Cela implique de collecter les opinions, actions et besoins des agriculteurs et d'utiliser ces données comme paramètres d'un développement agricole durable. Les techniques d'adaptation innovantes des agriculteurs peuvent déterminer les formes de planification et de mise en œuvre des stratégies d'adaptation des pays en matière de développement agricole.

Comment vous y prenez-vous pour trouver les bonnes personnes sur le terrain ?

Viser la bonne cible – les petits agriculteurs – est fondamental si l'on veut des résultats crédibles. Cette recherche a recouru à des méthodes spécifiques de collecte de données, scientifiquement adaptées à ce genre d'études. Elle s'appuie sur des procédures d'échantillonnage et combine d'autres méthodes de collecte telles que l'évaluation rurale participative (ERP) et des approches qualitatives et quantitatives à des fins de triangulation.

Quels exemples de techniques d'adaptation autochtones avez-vous croisés jusqu'ici ?

Les petits paysans utilisent plusieurs mesures d'adaptation locales : permaculture et paillage pour maintenir l'humidité des sols, usage de nouvelles variétés qui arrivent rapidement à maturité et peuvent continuer à croître dans des conditions climatiques difficiles, plantation de variétés résistantes aux maladies et qui ont survécu dans toutes les conditions climatiques dans certaines zones depuis des dizaines de générations, semis précoce ou tardif. La recherche examinera aussi les techniques nouvelles et acceptables d'adaptation au climat en agriculture, spécifiques aux petits agriculteurs du nord du Kenya.

Quels sont les risques que les agriculteurs adoptent de nouvelles technologies non appropriées ou non durables ?

Des techniques qui n'intègrent pas les besoins des agriculteurs risquent de devenir inutiles, avec des effets importants sur le développement agricole. Par exemple, si les agriculteurs adoptent une nouvelle technique adaptative pour revenir plus ou moins vite à leur propre

technique locale, cela signifiera que les scientifiques ont perdu leur temps et leurs ressources.

Quels bénéfices les paysans tireront-ils de votre étude ?

Cette étude documente les techniques agricoles qu'ils utilisent sur leurs exploitations, les pratiques de leurs voisins et comment tous peuvent améliorer ce qu'ils font pour adapter leur agriculture au changement climatique. L'étude englobe ces pratiques domestiques tournées vers la recherche, et les analysera sur un mode critique à des fins d'extension, de dissémination et d'amélioration. Cela contribuera probablement à des adaptations spécifiques aux contextes locaux qui seront validées par les agriculteurs, les scientifiques et les décideurs politiques, allant dans le sens du développement d'une agriculture durable.

Comment vous assurerez-vous que les résultats de vos recherches seront mis en œuvre au profit des petits exploitants ?

La mise en œuvre des résultats de la recherche se fera en deux étapes. Tout d'abord, on organisera des ateliers de restitution des résultats pour sensibiliser les communautés aux adaptations dans le secteur agricole et à la façon dont ces techniques d'adaptation contribuent au bien-être social, économique et écologique. Dans un second temps, cette étude produira des notes politiques qui seront présentées aux ministères de l'Agriculture et de l'Environnement et des Ressources naturelles pour faciliter la prise de décision et peut-être l'élaboration de politiques. En outre, en fonction des fonds disponibles, il est prévu d'organiser un atelier qui rassemblera tous les acteurs afin de discuter des résultats et forger un plan directeur relatif à l'adaptation au changement climatique en agriculture.

Quels défis se sont présentés à vous jusqu'ici ?

Jusqu'ici, tout fonctionne à merveille. Les agriculteurs se montrent très réceptifs et cela m'a donné l'élan nécessaire pour poursuivre ces travaux. Leur réceptivité m'a convaincue de l'importance de ce travail pour eux.

(Source SPORE N° 151)

Conseils pratiques

BON A SAVOIR

ENDEMISME

Une espèce est dite endémique d'une région ou d'une localité si son aire de répartition se limite à cette région ou localité. L'endémisme est communément considéré comme un critère important pour évaluer l'importance et l'état de conservation d'un espace donné. En effet, une espèce présente dans une seule région ou localité est plus vulnérable aux perturbations humaines et autres formes de changements environnementaux qu'une espèce à large répartition géographique. La présence en grand nombre d'espèces endémiques dans une région ou localité est généralement signe d'une grande richesse biologique.

L'endémisme et la rareté des espèces sont les caractéristiques les plus frappantes de la végétation et de la faune de Taï.

PIMENT CONTRE ELEPHANTS

Les agriculteurs du Parc national de Murchison Falls en Ouganda utilisent du piment de Cayenne (*Capsicum frutescens*) pour empêcher les éléphants de détruire leurs plantations. Les animaux ont commencé à sortir du parc au plus fort de la guerre civile, alors que les habitants avaient dû abandonner leurs maisons pour rejoindre les camps de réfugiés. La paix revenue, le gouvernement a encouragé les villageois à revenir et à cultiver, mais les éléphants sont restés. Selon Richard Aliket, un agriculteur, les éléphants ont saccagé près de 4 ha de sa plantation de bananes et détruit d'autres récoltes : "Ils ont déraciné les bananiers et tout mangé."

Avec d'autres agriculteurs, il a découvert que de petits plants de piment rouge intercalés dans sa plantation dissuadent les envahisseurs. "Lorsque l'éléphant croque un piment rouge, cela le brûle tant qu'il retourne dans le parc", explique Richard, qui a installé une clôture de piment. Oignons et poivrons verts sont aussi dissuasifs. La terre ici étant extrêmement fertile, les paysans mobilisent tout un arsenal de moyens pour repousser les éléphants dans le parc.

Source SPORE N° 151

INNOVATION PAYSANNE : RIZ BIO SUR TERRES SALEES

Les femmes de l'Association des exploitantes de la vallée de Ndiaye Ndiaye (AEV), un village proche de Fatick (160 km à l'est de Dakar), avaient remarqué depuis longtemps que les terres salinisées se régénéraient là où elles avaient jeté des déchets organiques. Désormais, entre avril et mai, elles épanchent des ordures ménagères, du son de mil, des rebus de bat-tage et des coques d'arachide sur les sols salés où elles cultivent du riz biologique. Les restes de culture et les mauvaises herbes sont laissés dans les rizières et incorporés dans le sol par un labour au tracteur dès les premières pluies.

Ce projet rizicole sur des terres salées récupérées est appuyé par les ONG Agrecol et Green, de Thiès, dans le cadre du programme Promoting farmer experimentation and innovation in Sahel (ProFEIS). Il a permis aux femmes de Ndiaye Ndiaye de gagner déjà près de 7 ha de terres arables. Les rendements se sont améliorés grâce aussi à l'utilisation de variétés locales de riz. Le riz récolté est destiné à l'autoconsommation et à la vente. Pour Fatou Senghor, la présidente de cette association, qui compte 76 exploitantes rizicoles, la réussite de ces femmes tient à leur dynamisme et à leur solidarité.

Source SPORE N° 151

LES JARDINIERS DE LA FORÊT

Les éléphants, comme les chimpanzés et quelques autres espèces animales, jouent un rôle fondamental dans la dispersion et la germination des graines de plusieurs espèces d'arbres dont ils consomment les fruits. Les graines de plusieurs espèces consommées passent intactes dans leur intestin et sont rejetées dans les crottes à de grandes distances des arbres producteurs. En outre, pendant leur passage dans le tube digestif des animaux, ces graines subissent une action chimique ou mécanique qui est bénéfique à la germination. Les éléphants sont, par ailleurs, les seuls animaux capables de disséminer ainsi des graines de grande taille comme celle de *Panda oleosa*.

Dans les forêts dépeuplées des éléphants par le braconnage, certains grands arbres fruitiers sont devenus très rares, ce qui démontre l'interdépendance entre la forêt et ses animaux.

Source : Le parc National de TAÏ, un Patrimoine Mondial en Côte d'Ivoire,

Edité par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), mai 2008

Les gens de l'ANADER

LE BONHEUR EST DANS LE PRE

Pour parler comme les frères et sœurs en Christ, l'onction de la maternité et du mariage est versée à l'ANADER. En effet, il ne se passe pas de mois où la famille ANADER n'enregistre un mariage ou une naissance. La preuve !

Mustapha Hassan Cissé, Mle 5139 R, Chef Cellule Contrôle de Gestion est l'heureux père de la petite, **CISSE Fatimah Alimah Arina**. Cette petite merveille a ouvert les yeux sur le monde, le 11 mai 2012.

Mais avant, M. Mustapha avait rendu l'environnement familial légal en épousant sa belle de tous les temps.



Mme **GASSO** épouse **GNAGNE Viviane**, Mle 4318 Y, assistante chef cellule Comptabilité a vu sa famille s'agrandir d'un joli petit, du nom de **GNAGNE Agni-mel yohann Isaac GASSO**.



KACOU Kouman Eliyakim Rayann, fils de Mlle **ADINGRA Clarisse**, Mle 5140 J, Assistante chef cellule trésorerie caisse, fête son premier anniversaire le 17 juin 2012. Bonne fête petit cœur de Clarisse !

A l'Unité Centrale Audit Interne et Contrôle de Gestion, on peut entonner la chansonnette « **Le bonheur est dans le pré** », parce que **Laetitia KATA**, Assistante Chef Cellule Contrôle de Gestion, Mle 5130 I, avait déjà donné le ton en devenant Mme **ADIA**, en décembre 2010.



Chez les **ADIA**, le temps se gagne; alors ils se sont aussitôt mis à la tâche. Et le temps nécessaire, en octobre 2011, leur union a porté un très beau « fruit ». Le petit **Anthonn ADIA** que voici.

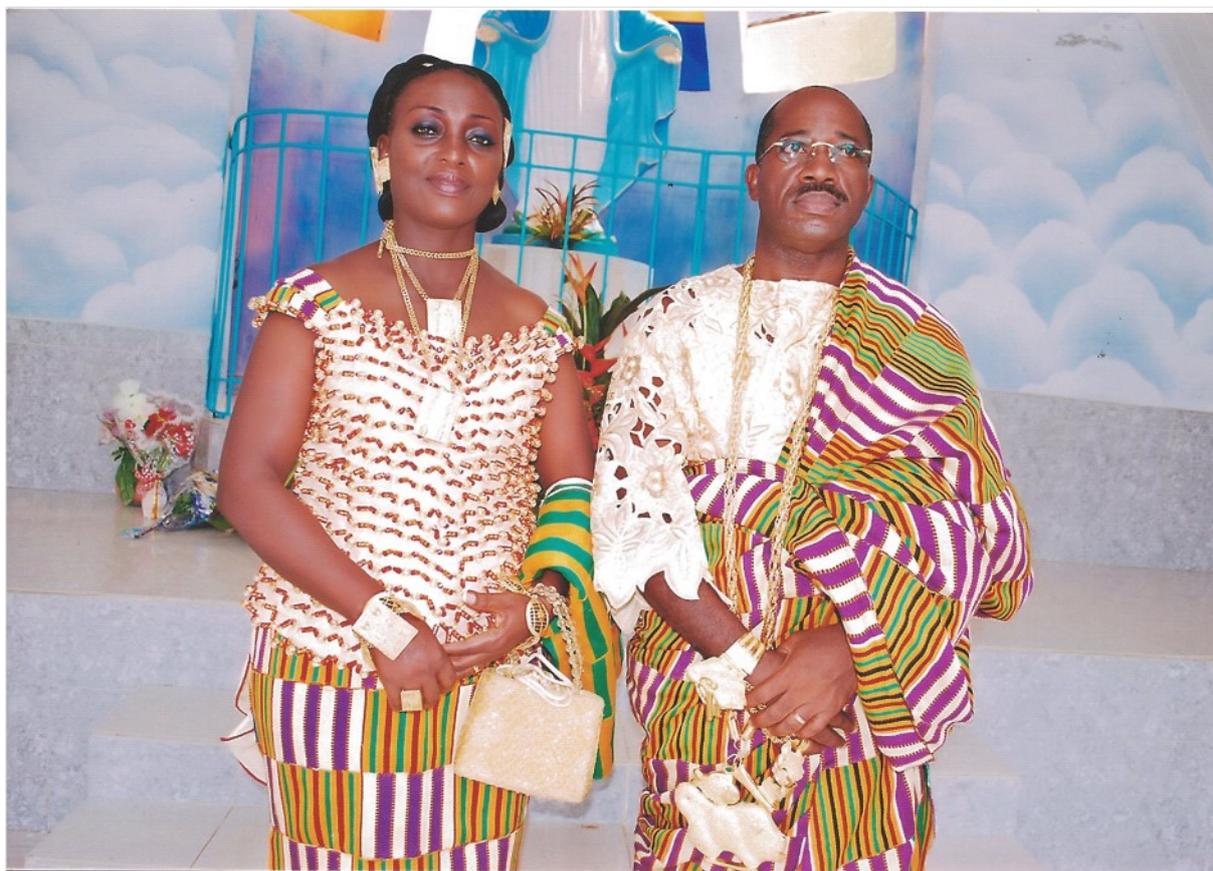


Les gens de l'ANADER

SILUE Chigata N'Golo Henoc, c'est le bout de chou qui est venu, le 24 mai 2012, agrandir la famille de M. SILUE Nonlourou Zié, Mle 5072 N, Chef Cellule Ingénierie Agricole au DEC.



Kouadio Ruth, fille de M. KOUADIO Norbert, Mle 4646T, chauffeur à la Délégation Régionale Sud



Mme Hélène Niagne, (secrétaire au PEPFAR), désormais épouse Akossi, depuis le samedi 19 mai 2012

Les gens de l'ANADER

MOUVEMENT DU PERSONNEL

La redynamisation du dispositif de l'ANADER fait son petit bonhomme de chemin. Trois des six Délégations Régionales (DR) ont changé de responsables.

Délégation Régionale EST (ABENGOUROU)

M. KABLAN Alexandre a passé le témoin à **M. ASSAMOI Yapo**, Mle 1075 M, anciennement Coordinateur Technique régional (CTR) à la même DR.

Délégation Régionale Centre Ouest (DALOA)

M. BENIE Ali Ladji, Mle 1031 E, CTR, à la DR CENTRE OUEST remplace M. SAHIFO Gbo Alexis précédemment DR de Daloa.

Délégation Régionale Centre (BOUAKE)

Dr KONE Brahim, Mle 4129 P, est parti de son poste de CTR à la DR OUEST (MAN) pour prendre les rênes de la DR CENTRE.

Nos chaleureuses félicitations à ces responsables et souhaitons leur beaucoup de succès dans leurs nouvelles charges.

LA VISITE DES ADMINISTRATEURS EN IMAGES

